— 1 ballot de coton avec ſa graine.

Le Navire *le Lion*, de Bordeaux, de deux cens cinquante tonneaux, Capitaine *In. Prade*, venant de la Martinique, & le Navire *le Gange*, de Marſeille, de 350 tonneaux, Capitaine *Gaſpard Fouques*, venant de la Guadaloupe, d'où il amene 207 bariques, 4 tierçons, 10 quarts, un baril de ſucre terré; — 197 bariques, 2 tierçons, 3 quarts de ſucre tête; — 310 bariques, 1 tierçon, 2 quarts de ſucre brut; — 3 boucauts, 104 futailles, 136 bariques, 82 tierçons, 122 quarts, 3 barils, 25 ſacs, 1 caiſſe de caffé; — 1 barique, 2 Tierçons, 29 quarts, 5 ſacs de cacao; — 1 quart de gingembre; — onze barils, dix caiſſes, deux pots de confitures; — 17 caves, 1 caiſſe de ſyrop; — 10 caiſſes de liqueurs; — 1 grenier de bois de gayac; — 22 balles & ballots, & 9 matelats de coton; — 2 quarts de vieux cuivre.

DE LA ROCHELLE, *le 3 Août 1765.*

Les tems chauds, que nous venons d'avoir, ont fait du bien à nos marais ſalans, & ils commencent à nous fournir du ſel; & ſi le beau temps continue, il y a tout lieu d'eſpérer qu'ils en fourniront beaucoup pendant ce mois & le ſuivant: cependant comme la quantité qui reſte de cette denrée n'eſt pas conſidérable, & que le ſel nouveau ne peut ſe charger que l'année prochaine, cette marchandiſe vaut actuellement dans le Port de Ré 720 ℔; le ſel de chaudiere de Seudres, 680 ℔; le blanc, 730 ℔, dito de Liman, 800 ℔, les 28 *muids*. Les eaux-de-vie valent ici en Ré & à Seudres, 100 ℔ les 27 *veltes*. Le froment vieux & le nouveau, 165 & 160 ℔ le tonneau peſant 2200 *livres*; l'orge, 80 ℔; le ſeigle, 125 & 30 ℔; l'avoine, 30 ℔; le tonneau.

Il eſt ſorti de cette place pendant le courant du mois dernier, 8289 *livres* d'indigo; — 64120 *livres* de ſucre brut; — 15, 084 *livres* de ſucre terré; — 59, 376 *livres* de ſucre en pains; — 41, 997 *livres* de café; — 495 *livres* de rocou; — 786 peaux de cerf & de chevreuil; — 3595 *livres* de cacao; & 59, 226 *veltes* d'eau-de-vie.

DE NANTES, *le 4 Août 1765.*

Il vient d'entrer dans ce port le Navire la *Jeune Roſe*, de Nantes de 250 tonneaux, Capitaine *le ſieur le Chauf*, Armateur *M. Babut*, venant de la Martiniqué. Sa cargaiſon conſiſte en 145 bariques, 15 tierçons, 5 quarts de ſucre terré; — 41 bariques, 8 quarts de ſucre tête; — 43 bariques, 24 tierçons, 144 quarts, 1 baril, 3 ſacs de café; — 4500 *liv.* de café *en pugale*; — 13 futailles, 27 quarts, 20 ſacs de cacao; — 4800 *liv.* 2 paniers, 1 quart de canefice; 3 balles, 5 ſacs de coton; — 3 dents de morfil; — le ſurplus en ſyrops, liqueurs, confitures, &c.

Le 1 de ce mois on a lancé à l'eau le Navire LE DUC DE PRASLIN, de 200 tonneaux, conſtruit par le *ſieur Bourmand, le cadet*, pour MM. *Ballan & Jacquier*: ce bâtiment que l'on va armer tout de ſuite, ainſi qu'une petite corvette qui l'accompagnera, ſont deſtinés pour les Côtes de Guinée, où l'on compte qu'ils pourront traiter 400 Noirs.

DU HAVRE, *le 4 Août 1765.*

Il eſt entré dans ce Port le premier de ce mois, le Senau Anglais *le Jean*, Capitaine *Edouard Robſon*, venant de Neucaſtle, & le Navire Anglais *le Thomas*, Capitaine *Locke*, venant de Cork, d'où il amene 76 chaldres de charbon de terre, 21 chaldres de meules à Taillandier, 350 barils de bœuf, 200 quarts, 136 demi-quarts de beurre; 40 caiſſes de chandelle, 2 bariques de ſaumure, 2 barils de langues.

Le 3 du courant, on a lancé à l'eau la Frégate du Roi, nommée l'*Infidelle*.

EXPORTATION *des denrées de l'Amérique pendant le mois de Juillet.*

Pour HAMBOURG, 126, 387 *liv.* de ſucre terré; — 328, 229 *liv.* de ſucre brut; — 398, 410 *liv.* de café; — 2260 *liv.* d'indigo.

Pour AMSTERDAM, 251, 537 *livres* de ſucre terré; — 6717 *liv.* de ſucre tête; — 128, 581 *liv.* de ſucre brut;

— 154, 418 *liv.* de café ; — 1311 *liv.* d'indigo.

Pour ROTTERDAM, 9231 *liv.* de ſucre terré ; — 310, 722 *liv.* de ſucre brut ; — 25, 608 *liv.* de café ; — 2038 *liv.* d'indigo.

Pour NORWEGE, 1675 *liv.* de café.

De ROUEN, *le 7 Août* 1765.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire LE DUC DE COIGNY, du port de 130 tonneaux, armé de 8 canons, 2 pierriers, 12 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *Jacque, le Clerc* ; de Dieppe, eſt en charge au Port de Rouen, pour aller en droiture *á Cadix*, & partira le 30 préfix du Courant.

Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à frêt, s'adreſſeront à *MM. Charles Bournisſien & fils*, Négocians à Rouen ; *audit Capitaine en ſon bord*, ou *au ſieur Leboulenger*, ſon Courtier.

MANUFACTURES.

Etat des manufactures dans la Généralité de Bourgogne.

Le progrès de nos manufactures eſt un objet aſſez intéreſſant, pour que le Lecteur nous ſache gré de lui en préſenter un tableau toutes les fois que nous aurons occaſion de le faire.

Il s'eſt fabriqué dans les petites manufactures de la Généralité de Bourgogne, pendant les ſix premiers mois de cette année, en draps, ſerges larges, ſerges étroites, droguets, bas de ſoye, bas de laine, & couvertures, pour la ſomme de 776, 463 ℔ : la vente s'en eſt faite partie dans la Bourgogne, partie en Franche-Comté ; & on n'a vendu à Paris & à Troyes qu'une petite quantité de draps de Semur & de Saulieu. Les meilleurs draps ne paſſent pas 6 à 7 ℔ l'aune ; les ſerges drapées d'une aune de large, 5 ℔ ; les ſerges de deux tiers, 2 ℔ 10 ß ; les draps de Sardi qui ſe font dans la Breſſe & dans le Bugey ſe vendent depuis 2 ℔ 15 ß juſqu'à 3 ℔, les droguets de Selongey de ¾ de large, 1 ℔ 10 ß ; ceux qui n'ont que demi-aune, 1 ℔ 2 ß.

Il y a à Dijon une très-belle manufacture d'indiennes & de mouſſelines qui eſt ſituée près de la riviere d'Ouche dans un emplacement très-avantageux. On y a déja établi cinquante métiers en garats, & dix-neuf en mouſſeline ; les Entrepreneurs qui ſont MM. Jare, Courtois, Nubla fils, & de Forſés, Marchands à Dijon, eſperent augmenter le nombre de leurs métiers à proportion de ce que feront les filatures qui ſe multiplient journellement par le ſoin des Magiſtrats. Il faudra s'adreſſer pour avoir des indiennes & des mouſſelines à M. Jare, Négociant à Dijon qui eſt chargé de la vente, & il eſt en état de livrer pour plus de cinquante mille livres de mouſſelines & d'indiennes.

On a établi dans la Bourgogne, dans la Breſſe & dans le Bugey vingt-trois papeteries qui ont fait pour environ trois cent mille livres de papiers de différentes largeur & hauteur. Le débit s'en fait à Genève, en Suiſſe, à Lyon, dans la Province même, à Orléans, à Troyes & à Sens. Le prix eſt ſuivant la qualité & la grandeur.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE PARIS, *le 6 d'Août* 1765.

M. LAW, Commiſſaire du Roi pour la repriſe de poſſeſſion des Etabliſſemens Français aux Indes Orientales, a donné avis à la Compagnie des Indes de ſon arrivée devant Madras le 28 de Janvier dernier, & de ſon entrevue avec le Gouverneur Anglais de cette Place ſur l'objet de ſa miſſion. Ce Commiſſaire devait appareiller dans la nuit du 30 au 31 pour Trinquebar, & de-là ſe rendre à Karikal auſſi-tôt qu'il aurait reçu une réponſe du Roi de Tanjaor au ſujet de la reſtitution de cet Etabliſſement, à l'effet de laquelle le Conſeil Anglais de Madras envoyoit un Commiſſaire. Pendant cette opération M. LAW devait entrer en négociation avec Mahmet-Uli-Khan, & après les conventions faites ſe rendre ſur le terrein de Pondicheri, où il était attendu par un Commiſſaire Anglais.

La Lettre de M. Law en date du 30

de Janvier, eſt écrite de Saint Thomé, & eſt venue ici par la voie d'Angleterre.

LIVRES NOUVEAUX.

EFFET D'UN PRIVILÈGE EXCLUSIF EN MATIERE DE COMMERCE SUR LES DROITS DE LA PROPRIÉTÉ, &c. *à Paris chez Regnard, Grande'Salle du Palais, & rue Baſſe des Urſins, & à Rouen chez la veuve Beſongne.* 82 *pag. in*-8°.

L'auteur de cette brochure eſt un homme très-connu & très-juſtement conſidéré dans la République des lettres par ſes travaux économiques, & rien ne prouve mieux que ce dernier ouvrage, combien il eſt digne de ſa réputation. Il s'agit principalement dans cette brochure de ſavoir ſi, par égard pour les pays de vignobles, on doit proſcrire le commerce des eaux de vie de cidre & de poiré. L'auteur ſçait doubler l'intérêt de cette queſtion déja très-intéreſſante par elle-même en l'enviſageant du côté des grands principes qui aſſurent la conſtitution des Etats & le droit de propriété des Citoyens. Il fait voir que les Propriétaires des vignes n'ayant aucun droit ſur la terre de ceux qui récoltent des cidres & poirés, ne peuvent nullement exiger que l'on empêche le débit des productions d'un territoire qui ne leur appartient pas. Il démontre que les privileges excluſifs, tant en agriculture qu'en commerce, ne ſont autre choſe que l'établiſſement légal du monopole, qu'ils ſont deſtructeurs par leur nature, & nuiſibles aux pays mêmes en faveur deſquels ils paraîtraient accordés, & qu'ils attaquent directement le droit de propriété, baſe premiere & lien conſtitutif de toute ſociété quelconque. Il examine enſuite une Déclaration du 24 Janvier 1713 qui défendait la fabrication & l'exportation des eaux-de-vie dont il s'agit hors des Provinces de Normandie & de Bretagne; Déclaration qui paraît avoir été ſurpriſe à Louis XIV. ſur un faux expoſé.

On ne peut donner trop d'éloges à cette brochure pleine de logique, de force & d'évidence, & écrite du ſtyle le plus ſage, le plus noble & le plus convenable à la choſe. Nous nous ferons un devoir d'en rendre un compte très-étendu dans le Journal que nous promettons à nos Abonnés pour le premier Septembre, & qui nous acquitera vis à-vis d'eux de celui que les variations, les eſſais & les arrangemens indiſpenſables dans une opération qui commence, nous ont forcé de ſuſpendre dans le mois de Juin.

FINANCES.

NANTES.

LA Charge de Conſeiller du Roi, Juge-Garde au dépôt des ſels de cettte ville, eſt à vendre; le Titulaire jouit de toutes exemptions, comme celle de Secrétaire du Roi; Les gages & émolumens ſont d'environ 1150 ℔; cette charge n'exige ni réſidence, ni peine pour l'exercice. Il faut s'adreſſer *à MM. Louis Grou, le Bonnetier*, ou *Deſridellieres Leroux*, à Nantes, qui en feront bonne compoſition.

DE PARIS, *le* 12 *Août* 1765.

OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

L'Office de Gouverneur de Villeneuve-le-Roi, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Villeneuve-l'Archevêque, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Hargenvilliers,	1e.	P.	23
Iſſaly,	3e.	A ouv. 1765.	23
Maupaſſant,	4e.	C. 1765.	23
Deſchamps,	5e.	P.	23
Fauveau,	7e.	A. 1765.	23
Gautier,	8e.	A tout. let. 1764.	14
Marſollier,	14e.	A. 1765.	13
Detourniere,	15e.	A. 1765.	20

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1765.	*Du Vendredi 9.*	*Du Samedi 10.*
Actions des Indes.	1340	
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.		
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.	38 $\frac{1}{2}$	
Actions des Fermes.	1020	
Lots de la troisiéme Loterie.	12^e. 22. 13^e. 26	
Amortissement.	6 $\frac{1}{2}$	
Deux sols pour livre du Dixiéme.	6 $\frac{1}{2}$	
Annuités.	447	
Coupons d'Annuités.	89. 1761. 89 $\frac{1}{2}$ 1760. 90.	
Emprunt de 50 millions.	14. $\frac{1}{4}$ 15 $\frac{1}{4}$ 3 4^m.	
Colonies, 1759.		
Canada	35. 35 $\frac{1}{2}$ 5^m 36. 36 10^m.	
Époques.		
CONTRATS.		FESTE.
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{3}{8}$ ua $\frac{1}{4}$	
Londres.	31 $\frac{2}{3}$	
Hambourg.	177 $\frac{1}{2}$	
Madrid.	15 2	
Cadix.	15	
Livourne.	96 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Août.*	$\frac{3}{8}$	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois : on y insère gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

Prix des denrées de la Colonie, à la Baſſe terre, le 18 *Avril.*

Sucre blanc, 62 ℔ 10 ß le *cent*; — brut, 24 à 28 ℔; — coton, 170 ℔ le *cent*; — café, 15 à 17 ß; — café de Mari-Galante, 17 à 18 ß la ℔. Il y a tout lieu d'eſpérer que les prix de ces marchandiſes diminueront.

Prix des Marchandiſes de France.

Bœuf, 80 à 84 ℔; — farine, 30 à 35 ℔; beurre en quart, 66 ℔; — chandelle, 18 à 20 ß la ℔; — toutes les marchandiſes ſéches ſe vendent 70 à 75 pour cent de bénéfice; mais il s'en fait peu de vente.

DE S. PETESBOURG, *le* 2 *Avril* 1765.

On parle beaucoup ici d'une expédition navale pour trouver un paſſage aux Indes par le *Nord Eſt*: on aſſure que l'Impératrice a réſolu d'en confier le commandement au ſieur Tomkin, Anglois, ancien Armateur de Briſtol.

Ce projet a déjà été tenté pluſieurs fois par diverſes Nations, mais ſans ſuccès. En 1553, le Chevalier Hugwillougby, Anglois, ayant pouſſé ſa navigation juſqu'au 72e. dégré, mourut, & fut trouvé gelé dans ſon vaiſſeau, ainſi que tout l'équipage.

Richard Chancellor, moins malheureux, après avoir doublé l'extrêmité ſeptentrionale de la Norwege & de la Laponie, entra dans la mer blanche, & débarqua près d'Archangel d'où le Gouverneur le fit conduire en traîneau à Moſcou.

Le Czar Jean Bazilowitz profita d'une découverte ſi intéreſſante pour établir un commerce maritime entre la Ruſſie & le reſte de l'Europe. En 1556, 1576 & 1580, des vaiſſeaux Anglois tenterent encore ce voyage, & ne purent paſſer le détroit du Veigat, à cauſe du froid exceſſif & des montagnes de glace qu'on y rencontre.

Quelques années après, les Hollandois réſolurent de s'ouvrir une route juſqu'au Japon & à la Chine par ce même paſſage, mais inutilement.

Les Danois oſerent l'entreprendre en 1653, & franchirent le détroit du Veigat, mais la glace les empêcha de pénétrer plus loin.

Des exemples ſi malheureux n'effrayent pas aujourd'hui les Ruſſes. Ils veulent eſſayer par eux-mêmes, ſi ce projet a manqué faute de courage, de patience ou d'expérience.

On donnera dans le Journal un plus grand détail de tous ces voyages; on y fera voir que les Ruſſes en faiſant cette découverte, la Ruſſie & le reſte de l'Europe n'en retireroient pas un grand avantage.

DE LONDRES, *le* 9 *Juin* 1765.

Extrait de pluſieurs lettres de la Nouvelle-York.

On ſait ici depuis peu les derniers ordres concernant les droits de timbre, & on les a fait auſſi-tôt imprimer. On les crioit dans les rues ſous ce titre, *la folie de l'Angleterre & la ruine de l'Amérique*. Les Habitans ſont comme terraſſés de ce coup, & ils ne ſavent plus où ils en ſont. Ils avoient bien conjecturé que l'acte de la derniere ſeſſion n'étoit qu'un prélude de ce qui vient d'arriver. Tout le monde eſt perſuadé que ces nouveaux réglemens encourageront les manufactures de l'Amérique, beaucoup plus que ne feroit un million d'argent dépenſé pour cet objet. Les Américains ont formé une ſociété pour l'encouragement des manufactures & de l'agriculture. Cette ſociété a déjà promis des prix ſur vingt-cinq articles dont la liſte a été imprimée. Mais au ſurplus, ſi l'on n'avoit pas impoſé ces droits de timbre, les entraves données au commerce auroient toujours contraint les Américains d'en venir à ces expédiens. Les boutiques ſont pleines de marchandiſes Angloiſes que l'on n'achete point, parce que l'argent manque. On a bien de la peine à en trouver pour payer les droits établis par le dernier acte du Parlement. Si on tire encore l'argent du Pays par ces droits & impôts, il n'en reſtera bientôt plus aux Habitans pour payer celui qu'ils doivent à l'Angleterre; & comme leur papier monnoié eſt gêné dans ſa circulation, ces peuples ſont privés de toute eſpece de ſigne repréſentatif pour faire le commerce qui ſera tout à fait ruiné par ce nou-

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 30 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

De Berlin.

LA Chambre de Guerre & de Domaine de la Marche Electorale de Brandebourg, a rendu par ordre du Roi une Ordonnance qui renouvelle, ſous peine de confiſcation, la défenſe d'exporter chez l'Etranger les grains d'aucune des Provinces qui compoſent les Etat de S. M. Pruſſienne.

Nous ne pouvons, en parlant de cette Ordonnance que nous avons déjà annoncée, nous empêcher de remarquer encore combien elle eſt ſurprenante, & combien elle contraſte avec les Edits, Déclarations, *&c.* rendus dans notre patrie en faveur de l'Agriculture, & dont la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours au Bureau du Mans, nous a envoyé la récapitulation que nous publions avec tant de ſatisfaction.

Suite *de la récapitulation des différens Edits, Déclarations, Arrêts,* &c. *envoyée par le Bureau d'Agriculture du Mans, à la ſuite des réflexions inſérées dans la Gazette* N°. 51.

Arret du 17 Avril 1763, qui permet la ſortie & l'entrée de toute eſpece de bétail, moyennant le droit de 1 & demi pour cent de leur valeur, fixée par le tarif à un prix modéré, & les exempte de tous droits dans la circulation intérieure du Royaume.

Edit du mois d'Avril 1763, qui, par l'article 5, autoriſe les Communautés du Royaume à faire le dénombrement de leurs terres & l'évaluation de leur revenu pour auſſi-tôt après, faire la répartition proportionnelle de leurs impoſitions.

Le Roi promet par ce même article que le fonds des vingtiémes ne ſera point augmenté.

L'enregiſtrement de l'Edit dans les Cours eſt auſſi favorable pour les taxes particulieres.

Déclaration du Roi du 23 Mai 1763, enregiſtrée au Parlement de Paris le 22 Décembre ſuivant, qui permet la libre circulation des grains de toutes eſpeces dans le Royaume, & à toutes perſonnes de quelque condition que ce ſoit, de les acheter, vendre & magaziner, *&c.* ſans payer aucuns droits de péages.

Arrêt du Conſeil du 23 Novembre 1763, qui étend la liberté de celui du 27 Mars dernier pour toutes eſpeces de farines.

Arrêt du 2 Janvier 1764, qui permet la ſortie des grains, graines & grenailles & tous légumes hors du Royaume.

Déclaration du Roi du 24 Juin 1764, qui permet le deſſéchement des pâtis & marais, & les exempte de toutes impoſitions quelconques, même de dîme eccléſiaſtique & féodale pendant vingt ans, & fixe la dime après la vingtiéme année, à la cinquantiéme gerbe.

Déclaration du 13 Juillet 1764, qui ſuſpend pour 3 années les exploitations privilégiées en faveur de l'Agriculture, afin d'étendre le nombre des contribuables, & de rendre l'impôt moins onéreux.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant le mois d'Octobre dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ALENÇON.				AMIENS.				BESANÇON.				TOULOUSE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d
ALENÇON.	18	10	3	Abbeville.	15	2	7	Arbois.	19	2	6	Alby.	22*	4	
Argentan.	18			AMIENS.	16	17	6	Beaume.	16	8		Beziers.	26	1	6
Bernay.	15	10		Boulongne.	17	5	6	BESANÇON.	16	11	8	Carcaſſonne.	26	9	5
Conches.	19*	10		Calais.	18*			Dole.	19	1	5	Caſtelnaudary	23	9	7
Domfront.	12*	10		Doulens.	13*	9	8	Gray.	15*			Caſtres.	25	3	
Falaiſe.	17	4		Montdidier.	15	17	6	Lons-le-Saunier.	20			Lavaur.			
Lizieux.	16	16		Peronne.	14	2		Orgelet.	19	4		Limoux.	28	16	6
Mortagne.	15	10		St. Quentin.	14	16	5	Ornans.	17	10	9	Montpellier.			
Verneuil.	17							Poligny.	20*			Narbonne.	29*	1	5
								Pontarlier.	19	4		Niſmes.	27	17	5
								Quingey.	17	8	9	Pezenas.			
								Salins.	17	8	9	TOULOUSE.	24		
								St. Claude.	16	6	2				
								Veſoul.	16						
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep	16	14	5	From. le ſep.	15	13	10	From. le ſep.	17	19	9	From. le ſep.	25	16	10
Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	3
Foin le q.	2	5	4	Foin le q.	1	7	9	Foin le quint.	1	4	3	Foin le quint.	2	2	1
Paille le q.	1	4	5	Paille le q.		19		Paille le q.		11	2	Paille le q.		17	5

LETTRE *de M. Dambourney, Sécretaire perpétuel de la Société royale d'Agriculture de Rouen, aux Auteurs de la Gazette.*

J'ai lu Meſſieurs dans votre Gazette du 31 Août paſſé, N°. 27, que Monſieur Fontanes, de la Société d'agriculture de la Rochelle, avait trouvé dans le Poitou la *cruciata luſitanica, latifolia, glabra, flore albo*: mais, que dans la crainte que ce ne fût pas préciſément la même que j'ai employée, M. Fontanes en deſirerait une phraſe plus caractériſtique.

Je n'ai différé de répondre que pour être en état de donner en même temps une deſcription françaiſe de cette plante, d'après mes obſervations dans ſes divers dégrés d'accroiſſement; & Mr. Pinard notre Profeſſeur de botanique, a bien voulu la rédiger. Voici les phraſes latines.

Cruciata luzitanica, latifolia, glabra, flore albo. Tournef. Inſt. 115. *Cruciata minor glabra, flore molluginis albo.* Barr. inco. 323.

Deſcription Francaiſe.

La croiſette de Portugal s'éleve à la hauteur de deux pieds ou environ. Ses racines ſont rondes, rampantes & en gran-

de quantité. Elles ont une ligne, ou ligne & demie de diamettre, & elles ſont garnies de beaucoup de chevelu diſpoſé par anneaux. La peau des racines eſt d'un jaune rouge, & leur ſubſtance eſt d'un jaune plus pâle. Les tiges ſont quadrangulaires. Chacune de leurs faces a une ligne ou une ligne & demie de largeur. Elles ſont garnies d'eſpace en eſpace de quatre feuilles ovales, liſſes & marquées par trois nervures dans leur longueur. Ces feuilles ont quinze à dix-huit lignes de long & 7 à 8 de large dans leur milieu. Les fleurs forment de jolis bouquets rameux, aſſez gros au haut des tiges, & des branches qui ſortent des aiſſelles des feuilles. Chaque fleur eſt un petit baſſin blanc découpé en quatre parties rabattues ſur les côtés. On apperçoit dans ſon milieu deux ſtigmates ronds, & chaque découpure eſt couverte d'une étamine dont le ſommet eſt jaunâtre. Ces fleurs portent ſur un double germe, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences menues, rondes & recouvertes d'une écorce, d'abord verte, enſuite couleur de roſe pâle, & enfin noire : c'eſt l'indice de la maturité ; mais ces fleurs ſont fort ſujettes à couler, & le plus ſûr moyen de multiplier cette plante très-vivace, eſt d'en ſéparer & replanter les drageons ou traînaſſes, ſoit en automne, ſoit au printems. Je ne puis encore dire ſi elle vient bien de graine, puiſque je ne pourrai ſemer qu'en Mars prochain celle que je viens de recueillir. Au reſte je n'ai jamais prétendu dégouter de la culture de la garance à laquelle je m'applique particuliérement. J'ai donné ma découverte comme une richeſſe de plus, & je ſouhaiterais en pouvoir faire de pareilles tous les ans, cela ne m'empêcherait pas de cultiver la garance avec ſoin.

Je vous prie, Meſſieurs, d'inſérer dans votre ouvrage intéreſſant, ce qui, de cette lettre, vous paraîtra utile au bien public & à la ſatisfaction de M. Fontanes.

§ II.

Suite de la réponſe de M. Varenne de Beoſt, à MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur les vers à ſoie.

Je conviens avec ces Meſſieurs que la production d'environ quatre livres de ſoie par once de graine, peut être regardée comme faiſant les deux tiers d'une récolte ordinaire. Je penſe même qu'il n'y a point de cultivateur qui ne dût ſe trouver très-content & dédommagé de ſes dépenſes, ſi pour chaque onces de graine, il récoltait cinq à ſix livres de ſoie par année commune. Loin de me trouver à *plaindre* dans la récolte de 1765, quoique réduite à quelque choſe au-deſſous de quatre livres par once de graine, je l'ai au contraire, regardée comme un vrai bonheur, ſachant par le rapport de mes propres yeux, qu'en divers endroits du Lyonnais, où les mûriers blancs ſont plus familiariſés, & depuis plus long tems qu'en Bourgogne, le produit des vers à ſoie a été preſque nul dans cette derniere ſaiſon. J'aurais ſans doute éprouvé le même ſort, ſi la perſonne qui a bien voulu avoir ſoin de mes intérêts en mon abſence, n'avait pas pris la ſage précaution de retarder les couvées autant qu'il lui a été poſſible.

Il y a véritablement tout lieu de préſumer, comme le diſent MM. du Bureau du Mans, que mes mûriers ayant eſſuyé les gelées du printemps, ils en ont été *moins abondans en feuilles*, & j'ajoute que les feuilles en ont dû être moins ſubſtantielles & moins nourriſſantes. Ainſi je ne m'étonne pas que mes vers m'aient donné des cocons moins fournis de matiere qu'à l'ordinaire. Cette clauſe a ſans doute concouru avec les pluies qui furent continuelles pendant leur éducation, & avec le froid qui ſuccéda à ces pluies, & qui ſe fit ſentir dans le tems de la *montée* ; cependant la qualité de la ſoie n'en a pas ſouffert ; elle s'eſt trouvée auſſi belle que les années précédentes, & je l'ai vendue à Lyon ſur le pied de 29 ℔ la livre poids de marc, & argent comptant.

On voit que ce ne ſont pas là des motifs de découragement, ni pour moi, ni pour quiconque voudra planter des mûriers & élever des vers à ſoie dans nos Provinces ſeptentrionales ; je m'en trouve au contraire ſi bien, & je vois la choſe d'une telle utilité pour le public & pour les particuliers, que depuis deux ans nous avons, ma famille & moi entrepris une nouvelle plantation de mûriers blancs

dans la Province de Breſſe * & que nous avons réſolu de la porter juſqu'à dix mille pieds au moins, tant à haute tige qu'à baſſe tige.

Je demeure d'accord avec MM. du Bureau du Mans, qu'on pourrait anticiper la *couvée*, & que ce ſerait une opération avantageuſe ſi l'on avait en *quantité ſuffiſante* des mûriers en eſpalier, à l'abri de murs placés à une belle expoſition. Mais la difficulté eſt de ſe procurer cette *quantité ſuffiſante* : MM. du Bureau propoſent pour y parvenir, *de placer des mûriers en dehors des murs des enclos, même ſur ceux qui bordent les chemins, parce qu'on ne craint pas d'y expoſer les fruits au pillage des paſſans*. Ce moyen réuſſirait peut-être dans le Pays qu'habitent MM. du Bureau. Il me ſemble néanmoins qu'indépendamment de ce que le bétail eſt très-friand de la feuille du mûrier, il ſerait encore à *craindre que les paſſans* n'appriſſent bientôt aux dépens du propriétaire, que les feuilles du mûrier blanc ſont les véritables fruits de cet arbre, & qu'ils ne ſuccombaſſent à la tentation du *pillage*. Quant à moi, je n'ai que trop éprouvé dans ma poſſeſſion, que les foſſés, les hayes vives, & même les murs, ne ſont pas des obſtacles capables d'arrêter les malfaiteurs, qui connaiſſant l'uſage des feuilles deſtinées à la nourriture des vers à ſoie, ne veulent pas ſe donner la peine de planter ni de cultiver les arbres qui les portent : comment reſpecteraient ils ceux qui ſeraient abandonnés à leur diſcretion ſans aucune défenſe ?

COMMERCE.

§. I.

PASSAGE DU SUND.

IL eſt paſſé par ce Détroit du 29 Oct. au 5 Nov. 1765, 7 Vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam & de Roterdam, pour Stetin, Norkoping ; Petersbourg ; Ooſtzée & Straalſund ; — 22 partis de Konigsberg, de Dantzick, de Petersbourg, de Narva, de Riga, de Rewal & de Stetin pour Amſterdam ; — 3 partis de l'Angleterre pour Stetin, Dantzick & Colbert ; — 11 partis de Petersbourg, de Riga, de Konigſberg, de Memel, de Carelskroon & de Stockholm pour l Angleterre ; — 1 parti de Rouen pour Dantzick.

Récapitulation. Pour la HOLLANDE, 7 Vaiſſeaux d'exportation & 22 d'importation ; — pour l'ANGLETERRE, 3 d'exportation & 11 d'importation ; — pour la FRANCE, 1 d'exportation.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du 7 au 12 Nov. 1765.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 7 à la Douanne de Londres.*

Pour le Portugal, 3100 quarters de froment ; — pour la Hollande, 360 quarters de froment étranger, 60 tonnes de plomb & 1011 quintaux de riz ; — pour Madere, 140 quarters de fleur de farine.

ART. *enregiſtrés le* 10.

Pour l'Inde, 3830 aunes de toile à voiles & 50 tonnes de fer ; — pour la Hollande, 3000 quintaux de chanvre & 3614 pieces de toile de coton ; — pour S^t. Chriſtophe, 120 quarters de feves, 70 quintaux d'avoine, & 40 quintaux de biſcuit.

ART. *enregiſtrés le* 12.

Pour l'Inde, 20 tonnes de plomb ; — pour le Portugal, 700 quarters de froment ; pour Calais, 8000 onces d'or monnoyé, 1000 onces d'argent ; — pour Oſtende, 70 quintaux de plomb ; — pour Dantzick 2730 livres de piment.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le 7 Novembre* 1765.

De la Méditerranée, 7850 *l.* de ſoie torſe, 4262 *l.* de ſoie crue ; — de Dublin, 830,029 verges de toile, 130 quintaux de ſuif ; — des Iſles, 17,154 gallons de rum, 3088 quintaux de ſucre ; — de Ruſſie, 700 quintaux de chanvre.

* *Dans une terre ſituée entre Bourg & Mâcon, & à 4 lieux de diſtance de chacune de ces deux Villes.*

ART. *enregistrés le* 10.

De la Méditerrannée, 4500 *l.* de coton, 5130 *l.* de soie crue, 3425 *l.* de soie torse; — de Russie, 100 tonnes de chanvre, 170 tonnes de fer; — des Isles, 4200 quintaux de sucre; — de la Virginie, 5500 douves.

ART. *enregistrés le* 12.

De Dunkerque, 5050 *l.* d'indigo; — d'Irlande, 220 quintaux de beurre; — de la Nouvelle Angleterre, 26,775 *l.* de potasse; — des Isles, 5750 quintaux de sucre.

DE LISBONNE.

On a appris par des lettres de cette Ville, datées du 29 Octobre, qu'il y était arrivé quelques jours auparavant 5 Vaisseau de la Compagnie de Maragnon avec du cacao, des cuirs, du coton, du café & d'autres marchandises de l'Amérique.

On est informé par les mêmes lettres, que le 30 Octobre, la Compagnie de Fernambuc a commencé à vendre à l'enchere 298 caisses, 31 fardeaux de sucre blanc; — 117 caisses, 1 fardeau de sucre brun; — 12927 cuirs en poil; — 2769 cuirs tannés & 2 bariques d'ipécacuanha.

DE CETTE, *le* 10 *Novembre* 1765.

EXPORTATION.

Il est sorti de la Province du Languedoc par le Port de *Cette*, du 4 au 10 Novembre, pour l'Italie, 147 muids de vin, 54 verges d'eau-de-vie, 750 liv. d'olives, & 1500 liv. de poix.

DE MARSEILLE, *le* 16 *Novembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce Port du 4 au 12 Novembre, 34 bâtimens, sçavoir; 27 Français & 7 Etrangers, allant à Cette, à Bormes, à Toulon, à Hieres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Gênes, à la Côte, à Final, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Naples, en Espagne, à la Ciotat, en Barbarie, à Bonne, à Alexandrette.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est entré dans le même Port & dans le même espace de tems, 46 bâtimens Français & 11 étrangers venant de Terre-Neuve, de la Guadaloupe, d'Alexandrie, de Smyrne, de Patras, de Volo, de Corron, de Souse, de Mahon, de Cadix, d'Alicante, de la Ciotat, de Sicile, de Salerne, de Naples, de Gênes, d'Oneille, de Nice, d'Agde, d'Arles, de Cannes, de Toulon, chargés de diverses marchandises & entre autres de morues, d'huile, de soude & de bled.

DE BAYONNE, *le* 12 *Nov.* 1765.

EXPORTATION.

Il est sorti de cette Ville du 1^er. au 9 Novembre, pour Amsterdam, 260 bariques de thérébentine, 2100 conques de graine de lin & 111 balles de reglisse; — pour S^t. Savignéen, 575 quintaux de resine & 200 planches de pin; — pour Hennebon, 60 milliers de resine & 150 planches de pin; — pour S^t. Sebastien, 40 bariques de vin & eau-de-vie, & 8 bariques de goudron; — pour S^t. Ander, 26 tonneaux de vin, 200 conques de bled d'Inde & 4 caisses de savon; — pour Nantes, 40 milliers de resine, 150 planches de pin & 3745 houes, serpes & haches; — pour le Ferol, 25 tonneaux de vin, 38 cuirs apprêtés & 300 sacs de farines & feves.

IMPORTATION.

Il est entré dans la même Ville du 1^er., au 7, d'Amsterdam, 13860 fromages, 183 balles, 128 caissons, 6 bariques, 2 paniers & 31 coffres de différentes marchandises; — du Croific, 21 muids & demi de sel.

DU HAVRE, *le* 21 *Novembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce Port du 17 au 20 Novembre, 6 Navires dont 4 allant à Marseille, à Toulon, à S^t. Ander, & à Lisbonne, sont chargés de bled; la cargaison des deux autres destinés pour Roterdam &

pour Hambourg, conſiſte en ſucre, en café, en cacao & en quelques ballots de différentes marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 18 au 20 de Nov. 5 Navires venant de Suede, de Hambourg, de Roterdam, de Riga & de Stockholm, chargés de planches, de ſapin, de douvelles, de mâts, de bray, de goudron, de fer blanc, d'acier, de laines, de chanvre & de diverſes autres marchandiſes.

CHANGES *du*	*Lundi* 25.	*Mardi* 26.	*Mercredi* 27. *Nov.*
Amſterdam.	56 . . .	56 . . .	56 . . .
Londres.	31 3/4 . . .	31 3/4 . . .	31 3/4 . . .
Hambourg.	176 3/4 . . .	176 3/4 . . .	176 3/4 . . .
Madrid.	15 3 6 à 4 .	15 4 . . .	15 4 . . .
Cadix.	15 3 . .	15 3 . .	15 3 . .
Livourne.	96 3/4 . . .	96 3/4 . . .	96 3/4 . . .
Lyon, *Saints*. . . .	au pair .	au pair . . .	au pair . . .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le* 21 *Nov.* 1765.

Il y a cinq Navires en charge dans ce Port, ſçavoir; la *Fidelle*, de 150 tonneaux, Capitaine *Ancellot*; — l'*Union*, de 150 tonneaux, Capitaine J. *Lambert*; — l'*Entrepriſe*, de 200 tonneaux, Capitaine C. L. *Rabier*; — l'*Harmonie*, de 120 tonneaux, Capitaine P. *Martin*; — l'*Eſpérance*, Capitaine *Conſtantin*; ces Navires doivent tous mettre à la voile à la fin de Décembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront pour le premier deſtiné pour le Cap & S^t. Marc, à PARIS, à MM. le Pelletier & Hebert, place des Victoires; à ROUEN, à MM. la Chenaye Eudes freres; & au HAVRE, à M. Mic. Gauvin; — pour le ſecond qui doit aller à Lisbonne, au HAVRE, à MM. Feray & Daugirard; — pour le troiſiéme deſtiné pour Cadix & Marſeille, à PARIS à MM. Marchand & fils, rue S^t. Martin, cul de ſac Clairvaux; à ROUEN, à MM. Lequeſne & Bourſier, & au HAVRE, à M. Longuemarre de la Salle; — pour le quatriéme allant à Lisbonne, au HAVRE, à MM. Prier freres; — pour le cinquiéme qui doit faire voile pour la Martinique & paſſer à la Guadaloupe, au Capitaine même en ſon bord.

NOUVELLES MARITIMES.

Extrait d'une lettre du Havre.

Le Navire la Cornelie appartenant à M***. Négociant de cette Ville, eſt actuellement à Middelbourg en Zelande, par une avanture ſinguliere. Après avoir abandonné ſes ancres à Fecamp, forcé par la tempête, il était arrivé à une lieue des jettées d'Oſtende; & le gros temps continuant au point de mettre le Navire dans un preſſant danger, le Capitaine & l'équipage, après avoir jetté ſur un greſlin la ſeule ancre qui leur reſtait, prennent le parti de ſe ſauver à terre dans leur chaloupe, pour chercher du ſecours: dans l'intervalle, des Pilotes d'Oſtende vont en mer, entrent dans le Navire, s'en emparent & le menent à Middelbourg, reclamant leurs droits de *ſauvetage*, montant au tiers de la valeur de leur prétendue priſe. Le Capitaine a été obligé de courir après ſon Vaiſſeau, & l'on négocie avec les Oſtendois pour leur récompenſe d'un office dont on les eût bien diſpenſés.

AVIS.

Un Particulier deſirerait acheter dans un Port de France depuis Bayonne juſqu'à Dunkerque, un Navire brigantin, Senau, Dogre, Smack, Galiotte ou Gaulette, du Port de 100 à 140 tonneaux,

âgé de 6 à 8 ans, propre & prêt à faire le grand & petit cabotage, ſans ou avec peu de réparations; ceux qui en connaîtront ou qui en auront à vendre, pourront s'adreſſer & en donner avis par lettre au S^r. Duthil, chez le S^r. Dumeſnil, rue des Poulies, dans l'Hôtel de Conty à Paris, qui en traitera; l'on eſt prié d'affranchir les lettres.

QUESTION *de Commerce.*

Un anonyme nous a adreſſé les réflexions & la queſtion ſuivantes.

Les livres de commerce m'apprennent, dit-il, dans ſa lettre, que dans quelque branche que ce puiſſe être, il eſt toujours utile de gagner la main d'œuvre, parce-qu'elle emploie des bras & qu'elle nourrit des hommes. Je conçois qu'en général cela doit être ainſi; mais je demande ſi la propoſition eſt vraie par rapport à un Pays qui n'a pas autant d'hommes qu'il en peut nourrir, & pour développer ma penſée, je propoſe ce problême ci.

» Soit un Etat qui ait environ dix-
» huit millions d'Habitans & qui puiſſe
» en nourrir vingt-cinq millions. Sera-
» t-il avantageux à cet Etat de gagner la
» main-d'œuvre, relativement aux dif-
» férentes branches de commerce d'im-
» portation ou d'exportation ? Les bras
» employés à cette main-d'œuvre, quel-
» le qu'elle ſoit, ne ſeront-ils pas autant
» de bras enlevés à l'Agriculture, & con-
» ſéquemment autant d'obſtacles à la po-
» pulation ?

SUITE *de la lettre de M. Baſſert.*

Cinquiémement. *Le mouvement de la piece compoſée de cuivre & d'acier dont M. Harriſſon ſe ſert au lieu du rateau, ne ſaurait être ſuffiſant pour rectifier les variations de ſa montre occaſionnées par le froid & le chaud.*

Suivant les dernieres expériences qu'on a faites ſur les métaux dans le Pyromettre, une regle de cuivre de 461 lignes, s'eſt alongée de $\frac{121}{560}$ parties d'une ligne, depuis le terme de la glace juſqu'au 27^e. dégré du thermometre de M. de Reaumur, & la dilatation d'une regle d'acier s'eſt trouvée à celle-ci comme 7 eſt à 11. Or, la quantité de dilatation qui ſe fait dans la longueur d'une piece de cuivre ou d'acier étant en raiſon de cette longueur, la piece compoſée de deux regles minces de cuivre & d'acier qui ſert de rateau à la montre de M. Harriſſon, ayant 2 pouces de long, la regle de cuivre s'alongera depuis le terme de la glace juſqu'au 27^e. dégré de $\frac{121}{69\,16}$ parties d'une ligne, tandis que celle d'acier ſe dilatera de $\frac{77}{69\,16}$ parties d'une ligne, cela poſé, ſi la regle d'acier obéit à celle de cuivre, ce ne ſera certainement qu'à raiſon du plus que cette derniere ſe dilatera ou ſe reſſerrera : il faut donc ôter de la dilatation de la regle de cuivre celle de la regle d'acier, enſorte que le reſte $\frac{44}{69\,16}$ parties d'une ligne, qui ne valent ni n'égalent enſemble la ſixiéme partie de l'épaiſſeur d'un cheveu, ſera l'expreſſion du mouvement du rateau depuis le terme de la glace, juſqu'au 27^e. dégré de la chaleur : en ſuppoſant encore que ſi les goupilles qui joignent les deux regles ſont de cuivre, elles ne ſe dilateront pas plus ni en groſſeur ni en longueur du côté de la regle d'acier que l'acier; ſi elles ſont d'acier, qu'elle ſe dilateront autant du côté de la regle de cuivre que le cuivre, & que dans les intervalles des éloignemens de ces goupilles, les regles ſeront également jointes au convexe & au concave que tout droit. Il faut encore ſuppoſer que, quoique le dégré de l'effort de la dilatation ſoit en raiſon de la dureté particuliere de chaque corps, (à moins que l'on ne penſe qu'on peut arrêter le progrès de la dilatation qui ſe fait ſur la longueur d'une barre de plomb) la regle de cuivre fera effort ſur celle d'acier, en raiſon de la dureté de l'acier, & que la regle d'acier obéira à celle de cuivre en raiſon de la dureté du cuivre. Ce n'eſt point aſſez, il faut encore ſuppoſer que la face interne & externe de l'une & de l'autre regle, ſe dilatera & ſe reſſerrera alternativement l'une plus que l'autre pour aider à la courbe du rateau, de crainte que la regle de cuivre, par ſa dilatation plus grande, facilitant celle de la regle d'acier, & que celle-ci par ſa dilatation moindre, s'oppoſant à celle de la regle de cuivre, ne s'alongent l'une pour l'autre toutes les deux également, & que par là leur différence qui n'eſt en quelque façon qu'il

déale, ne ſe trouve entiérement anéantie. Ainſi quand nous compterions tout cela pour rien, & qu'on accorderait à M. Harriſſon que du plus grand froid au plus grand chaud, l'expreſſion du mouvement à droite de ſon rateau fût la 6^e. partie de l'épaiſſeur d'un cheveu, & d'autant pour le mouvement de la gauche, il ſerait néanmoins hors de la raiſon & du bon ſens de croire que par le moyen de ce rateau, les impreſſions du froid & du chaud ſur ſa montre ne ſerait d'aucun obſtacle à ſa régularité, attendu que ces impreſſions ne ſe font point en même raiſon ſur les rateaux & ſur les huiles.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

FINANCES.

Cinquante-neuviéme loterie de la Ville, tirée le 25 Novembre 1765.

Le lot de 50000 ℔ eſt échu au N° 38909; — celui de 20000 ℔, au N°. 34823; — & les deux de 10000 ℔, aux Numéros 22237 & 22501.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Déc.
Maigret,	21^e.	L.	3
Baroy,	27^e.	J. p. & tont.	6
Radix,	33^e.	L.	4
Aliſſan,	39^e.	Toutes let.	2
Nau,	41^e.	Toutes let.	3
Philippe,	52^e.	L.	3
De S^t. Janvier,	55^e.	L.	5
Deſplaſſes,	61^e.	Toutes let.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
Actions des Indes.	1355. 57 ½		1357 ½
Emprunts de la Comp.		440	
Promeſſes à 5 p ⅌			14
Promeſſes à 4 p ⅌	36	36	36
Actions des Fermes.	997 ½	997 ½	997 ½ 95
Lots de la 3^e Loterie.	17	17	17
		26	
Amortiſſement.			
2 ß p ℔ du Dixiéme.	9	9. 9 ½ 4^m	9
Annuités.	418. 17		417. 18. 17
Coupons d'annuités.	81 ½	81 ½	81 ½
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15. 4^m	14 ¾ 15 3^m	14 ¾ 14 ½
Colonies, 1759.			
Canada.	32	32	32. 15. 4^m
Époques.	18. 12^c. 23	18. 8^c. 18 ½	18. 10^c. 23
Récépiſſé Nouette.	25	25	26
CONTRATS.			
3 p ⅌ ſur les Cuirs.	49		49
Bretagne.	12 ½		
Le reſte eſt ſans cours.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 22 Octobre.

AGRICULTURE.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la derniere quinzaine du mois de Septembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CAEN.		LILLE.		MONTAUBAN.		VALENCIENNES.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Avranches.	13 12 9	Arras.	16 6 3	Cahors.	11 9	Aveſnes.	17 5
		Bailleul.	23 10 4	Cauſſade.	22 10	Bavay.	15 15
Bayeux.	14 1 4	Bapaume.	15 3 1	Figeac.	18 12	Bouchain.	15 6 8
		Bergues.	21 2 2	Gourdon.	20 17 6	Cam'ray.	15 6 8
CAEN.	16 11 2	Bethune.	18 8 3	Lauzerte.	21 10 5		
		Caſſel.	21 12	Millau.	22 10	Condé.	18 4
Carentan.	13 5 6	Douay.	16 3 9	Moiſſac.	22 19 4	Givet.	16 15
		Dunkerque.	23	MONTAUBAN	19 14 9	Landrecy.	16 12 5
Mortain.	13 4	Graveline.	19 16 11	Murdebarrez.	15 15 10	Mariembourg.	19 4
		Heſdin.	17 1 4	Rodez.	21 5	Maubeuge.	16 18 9
St. Lo.	17 9 1	LILLE.	18 14 3	Ste. Affrique.	22 15 7	Philippeville.	17
		S. Omer.	19 2 6	St. Antonin.	19 14 2	Queſnoy.	13 8 9
Valognes.	18 4	S. Pol.	12	Villefranche.	18 12 10	St. Amand.	18 8 5
		S. Venant.	12			VALENCIENNES.	16 2 6
Vire.	12 13						
Prix commun du ſ. de Paris.	14 17 6	Prix commun du ſ. de Paris.	17 10	Prix commun du ſep. de Paris.	19 17 4	Prix commun du ſ. de Paris.	16 12 10

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

A BEAUNE, *le* 14 *Octobre* 1765.

Extrait d'une lettre aux Auteurs de la Gazette.

Vous avez ſans doute appris, Meſſieurs, le funeſte événement du premier Septembre qui a ravagé les premiers cantons de la Bourgogne. Je crois qu'il n'eſt point inutile de vous faire quelques détails à ce ſujet; peut-être jugerez-vous à propos de les inſérer dans votre Gazette.

Ce fâcheux accident nous rappelle une comparaiſon très-heureuſe employée par un Prélat qui préſidait les Etats de la Province. Dans un diſcours prononcé il y a pluſieurs années, il dit, en parlant des vins qui ſont les plus grandes richeſſes de la Bourgogne; *ces tréſors auſſi fragiles que le vaſe qui les contient.*

Nous touchions il eſt vrai à l'heureux moment d'une récolte bien ſatisfaiſante, quand un orage affreux a détruit toutes nos eſpérances.

Des cinq cantons qui compoſent la côte de Beaune; ſçavoir, *Volnay*, *Pommard*, *Beaune*, *Savigny* & *Aloxe*; les deux derniers ont été préſervés de la grêle; & Savigny ſeul qui forme un canton immenſe, a eu l'avantage de faire ſa récolte les 26, 27, 28 & 30 par un beau temps, & ſans une goute de pluie. Le vin a conſéquemment beaucoup fermenté dans la cuve, de ſorte que nous pouvons aſſurer qu'il ſera d'une excellente qualité, & ſupérieur à celui de 1762.

Les cantons qui ont été frappés de la grêle ont un motif de conſolation: le peu qu'elle a épargné s'annonce auſſi pour être bon, & ſans aucun goût de grêle.

Le canton de Chaſſaigne qui a auſſi été préſervé, promet beaucoup de qualité, & la côte de Nuits n'a reçue aucune atteinte.

COMMERCE.

§. I.

RÉPONSE *de M. Marcandier de Bourges, à la queſtion propoſée dans la Gazette du 5 Octobre* 1765, *ſur les poids & meſures.*

LEs obſervations de M. de la Pomeraye ſont trop ſages & trop judicieuſes, pour ne pas obtenir les applaudiſſement qu'elles méritent; mais comme elles ne ſont fondées que ſur un mal entendu, ou ſur une mauvaiſe énonciation, il ſera fort aiſé de nous concilier quand nos idées ſe ſeront reciproquement éclaircies.

Remettons la propoſition ſous les yeux des lecteurs & de nos Juges. La voici.

Pour faciliter les fractions, il faudrait que la pinte de liquide, de vin, par exemple, peſât 2 *livres poids de marc.* *

Je ne vois pas dans cet énoncé ce qui peut ſi fort induire en erreur, ſur-tout en prenant l'enſemble des autres propoſitions que j'avance, & des vues d'unité que j'indique, ni pourquoi on ne réglerait pas la pinte des liquides qui doit être la même que celle des grains, ſur la pinte de vin de Paris qui peſe deux livres: ce que je dis du boiſſeau devait au moins ſervir de correctif, & M. de la Pommeraye en approuvant cette partie, ne pouvait gueres s'empêcher d'approuver auſſi l'autre.

En effet, aurait-il ſuppoſé que je *demande une pinte peſant deux livres pour tous les liquides*? Mais il convient lui-même qu'on ſçait que ces liquides ont tous différentes peſanteurs ſpécifiques, & que conſéquemment cette diverſité ne peut pas s'accorder avec la meſure unique que je propoſe. Il était donc bien plus naturel de penſer que je demandais *ſeulement une pinte pour tous les liquides, qui fût celle de Paris dont on ſe ſert pour le vin, qui eſt eſtimée peſer deux livres*, & qui ne doit, ainſi que le boiſſeau éprouver de variétés ſur le poids que par la différence des liqueurs ou autres matieres, quoique le vaſe ſoit toujours le même. C'eſt ainſi que je l'entendais, & que je croyais auſſi le faire entendre.

S'il avait été queſtion de fournir la matrice de cette pinte, il aurait fallu ſans doute employer les regles de l'art pour en faire l'évaluation, & en former le type dans toutes les préciſions mathématiques; mais l'objet qui m'occupait n'étant que de propoſer pour exemple un vaſe de comparaiſon, j'ai cru que la *pinte de vin ordinaire de Paris*, fixée à deux livres, était celui qui pouvait le mieux conve-

* Nota. Que c'eſt la pinte de Paris *que j'ai citée dans la ligne précédente qui eſt eſtimée peſer* 2 *livres de vin.*

nir à la vérification qu'on recherche.

Cela ſuppoſé, les 12 pintes ou les 6 pots de Paris feront le boiſſeau peſant 24 livres de liquide, de vin. Mais cette même meſure en grains ne contiendra que 20 livres peſant de froment, * dont les 6 boiſſeaux ou le demi-ſeptier peſeront 120 livres, les 12 boiſſeaux ou le ſeptier peſeront 240 livres, & les 18 boiſſeaux ou le ſeptier & demi peſeront 360 liv. charge ordinaire d'un cheval de ſomme. Nous voilà donc d'accord pour les réſultats & pour les faits, quoique par une eſtimation différente. **

Dans ma méthode, il n'y a rien de plus facile à calculer pour toutes ſortes de perſonnes que cette eſpece de multiplication, dont les fractions ſeront auſſi commodes : au lieu que l'eſtimation par les *pouces & pieds cubes*, quoique plus exacte & plus géométrique, ne préſente rien d'intelligible à la plus grande partie de ceux qui ſe ſervent le plus familiérement du boiſſeau & de la pinte. Ils ne conçoivent pas le rapport qu'il peut y avoir d'un *cube* avec un *cylindre*, dont les ſeuls noms peut être même les effrayent, & dont la juſte proportion ne peut être apperçue que par ceux qui ſont inſtruits de ces ſortes de ſciences.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *des queſtions ſur le fret.*

Queſtion 2^e^. Les Hollandais paſſent-ils en France pour meilleurs Manœuvriers que les Français, plus prudens, plus courageux dans la tempête, plus experts à éviter le péril & plus ſoigneux à tous égards des marchandiſes qui leur ſont confiées à fret.

Réponſe 2^e^. Les Hollandais ſont très-bons Marins, mais ils ne ſont pas meilleurs Manœuvriers que les Français, ni plus courageux dans les tempêtes, ni plus experts à éviter le péril, ni autant ſoigneux pour la conſervation des marchandiſes qu'on leur confie à fret. Ils ſont moins vigilans à la mer que les Français à Navire égal.

Queſtion 3^e^. Le fret ſur les Vaiſſeaux Hollandais a-t-il quelque choſe de fixe pendant le cours de l'année en temps de paix? Eſt-il ſur un pied plus bas que ſur les Vaiſſeaux Français? De combien a-t-on reconnu qu'il differe dans le Port de * * *

Réponſe 3^e^. Le fret ſur les Vaiſſeaux Hollandais n'a rien de fixe pendant le courant de l'année, la quantité de la marchandiſe qui ſe trouve à charger, & le nombre des Vaiſſeaux qu'il y a dans le Port, font baiſſer ou augmenter le fret qui differe d'un ſixieme des Vaiſſeaux Français à qui on paye un ſixieme de plus, les Hollandais pouvant charger à meilleur marché, ayant des Navires qui portent beaucoup de marchandiſes & peu d'équipage, ſur-tout ceux qui naviguent ici.

Queſtion 4^e^. Les variations que l'on éprouve à * * * pendant l'année ſur le prix d'aſſurance, ſuivent-elles le même ordre à l'égard des marchandiſes chargées ſur des Vaiſſeaux Français ou Hollandais indiſtinctement? Le prix eſt-il plus fort ſur ces derniers, de combien a-t-on reconnu qu'il differe ordinairement, & à quelle cauſe attribue-t-on cette différence?

Réponſe 4^e^. Quant aux variations qu'on y trouve pendant l'année ſur le prix des aſſurances, c'eſt à cauſe des ſaiſons, parce qu'on aſſure à prix égal les marchandiſes chargées ſur les Vaiſſeaux Français ou Hollandais deſtinés pour les mêmes Ports indiſtinctement?

Queſtion 5^e^. Paye-t-on des avaries & chapeau ſur les Vaiſſeaux Hollandais, les variations ſuivent-elles l'ordre du fret, l'objet de ces frais eſt-il plus conſidérable que ſur des Vaiſſeaux Français, de combien à-t-on trouvé qu'il différe à * * *?

Réponſe 5^e^. On paye aux Vaiſſeaux Hollandais les avaries & chapeau du Capitaine pour toutes les marchandiſes qu'ils apportent de Hollande ici; cela ſuit l'ordre du fret ainſi que les laines qu'ils chargent ici pour la Hollande, ce qui va de pair avec les Vaiſſeaux Français;

* *Ce fut Charle-Magne qui établit cette meſure de 20 livres. Sous nos premiers Rois le boiſſeau & toutes les autres meſures étaient égales en France.*

** *La ſomme ne ſera pas ſi peſante ſi elle eſt en ſeigle, avoine ou marſèche.*

il n'y a que le vin, le bray & la graine de lin, &c. qui payent le montant du fret, & un florin de chapeau pour le Capitaine, ſans avaries ordinaires. Ces deux articles different de vingt pour cent pour les avaries, & de cinq pour cent pour le chapeau du Capitaine, & qui ſont payés aux Vaiſſeaux Français qu'on charge. à ***.

Queſtion 6^e. La farine, le froment, le ſeigle & le bled d'inde que l'on chargeait à *** avant la derniere guerre, ſoit pour la Hollande & le Nord, l'Eſpagne & le Portugal, ſoit pour nos Ports de l'Océan ou de la Méditerranée, payaient-ils plus de fret d'avarie & chapeau ſur les Vaiſſeaux Hollandais que ſur les Français, & dans ce cas, de combien était la différence ſur chaque objet de dépenſe.?

Réponſe 6^e. La farine, &c. qu'on chargeait avant la derniere guerre pour la Hollande & le Nord, ſe chargeait ſur les Navires Hollandais à un cinquieme de moins de fret que ſur les Vaiſſeaux Français, parce que les Hollandais ne payaient pas le droit de tonnelage; mais on leur payait fret égal lorſqu'ils naviguaient de Port Français à Port Français par rapport au ſuſdit droit de tonnelage, ſoit dans l'Océan ou la Méditerranée.

PRIX *commun de quelques denrées vendues à Dax pendant le mois de Septembre.*

Froment, 3 ℔ 3 ß *la meſure*; — ſeigle, 1 ℔ 17 ß 8 ₰ *idem*; — bled d'inde, 1 ℔ 13 ß 4 ₰ *idem*; — millet, 1 ℔ 12 ß 9 ₰; — panis, 1 ℔ 4 ß 6 ₰; — avoine, 1 ℔ 13 ß 4 ₰; — Raiſine, 3 ℔ 14 ß 4 ₰, *le cent*; — bray, 3 ℔ 7 ß 2 ₰, *idem*; — poix pege, 4 ℔ 1 ß 8 ₰, *idem*; — goudron, 28 ℔; *la barique*; — *idem*, 9 ℔ 11 ß 8 ₰, *le gros baril*; — &, 4 ℔ 10 ß, *le petit baril*; — vin rouge de Chaloſſe, 33 ℔ 10 ß, *la barique*; — le blanc, 30, *idem*.

AVIS *ſur un corſet de liége pour la Mer.*

Le ſieur Bonnal qui demeure à Dieppe eſt juſtement étonné d'avoir lu dans une Gazette de France du 16 Novembre 1764; à l'article de Londres du 6 du même mois, que la Société formée pour l'encouragement des arts, venait d'examiner & d'approuver des caſaques de liege que le S^r. Wilquinſon a inventées pour ſauver dans les naufrages la vie des gens de mer; il n'a pas moins été étonné de trouver dans la Gazette d'Amſterdam du 3 Septembre 1765, article de France du 27 Août précédent, que M. l'Abbé de la Chapelle a lu à l'Académie des Sciences la deſcription d'un corſet qui ſoutient l'homme ſur l'eau & le garantit du danger que l'Académie a nommé des Commiſſaires, pour examiner cette invention, & que cet Abbé en a fait l'eſſai vis-à-vis Bercy.

Ce ne ſont ni le S^r Wilquinſon, ni le S^r Abbé de la Chapelle qui ſont les inventeurs de la caſaque ou corſet de liege: * c'eſt le ſieur Bonnal lui même qui en eſt l'inventeur; on en doit d'autant moins douter que le 15 Mars 1748, S. M. lui accorda un brevet de privilége excluſif pour la vente & diſtribution pendant 10 ans: ce privilége lui a été renouvellé par un autre brevet du premier Octobre 1759, tant pour M. Bonnal que pour ſes enfans, à cauſe de ſon âge avancée, pourquoi M. Bonnal fils ſuppléant au défaut ou indiſpoſition de ſon pere, donne avis à tous Armateurs qu'ils pourront s'adreſſer pour avoir de ces machines, chez M. Bonnal, Marchand à Dieppe, ou bien à Paris chez le ſieur Blondel, peintre, ** rue S^t. Denis, vis-à-vis celle du petit Lyon à la Croix blanche, chez un clincaillier au ſecond.

* *C'eſt une eſpece de ſoubreveſte garnie de liege, coupée par tranches; de maniere qu'en paſſant la tête dédans, les deux bras ſe trouvent libres, & procure aux Matelots la facilité de faire la manœuvre. Au moyen d'un cordon qui pend des deux côtés de cette machine, & auquel eſt attaché une nageoire de liege, le nageur avec le moindre mouvement ſe trouve les mains hors de l'eau. Le prix de cette machine eſt de 6 ℔. L'Auteur nous l'a fait voir & nous a en même-tems démontré qu'il ne fallait qu'un inſtant pour s'en revêtir.*

** *On trouve chez le ſieur Blondel des garnitures-de cheminées en fer blanc peintes,*

De Londres.

Nouvelles Anglaiſes ſur le Commerce du 19 au 26 Septembre 1765.

Articles *d'exportation enregiſtrés le 19 à la Douane de Londres.*

Pour l'Eſpagne, 952 quintaux de riz; — pour Dublin, 2293 *liv.* d'indigo; — pour Hambourg, 4752 *liv.* de poivre; — pour Stetin, 573 quintaux de plomb; — pour l'Allemagne, 2500 pieces d'étoffe.

Articles enregiſtrés le 21.

Pour la Méditerranée, 150 *tonnes* de plomb, 20 *tonnes* de bois de teintures; — pour l'Eſpagne, 1350 *pieces* d'étoffe, 600 *quarters* de froment, 100 *douzaines* de paires de bas; — pour l'Irlande, 200 *quarters* de froment; — pour Bremen, 1187 *quintaux* de riz, & 4734 *liv.* de piment.

Articles enregiſtrés le 26.

Pour Lisbonne, 900 *quarters* de froment; — pour Dunkerque, 8000 *feuilles* de cornes à lanterne; — pour la Méditerranée, 5018 *liv.* d'indigo; — pour les Iſles Bermudes, différentes ſortes de marchandiſes faiſant la ſomme de 7560 ℔.

Articles *d'importation enregiſtrés le 19 Septembre.*

De Ruſſie, 240 *tonnes* de chanvre & 239 *tonnes* de fer; — des Iſles, 2440 *quintaux* de ſucre; — de Ste. Croix, 100 *quintaux* de cire, 120 quintaux de gomme Arabique, 20 quintaux d'amandes amères; — de Dunkerque, 1500 *liv.* d'indigo, & 600 gallons d'eau-de-vie.

Articles enregiſtrés le 21.

De Portugal, 10 *tonnes* de vin; — de Dunkerque, 1586 *gallons* d'eau-de-vie; — des Iſles, 2125 *quintaux* de ſucre, & 3210 gallons de rum.

vernies, gravée & émaillées, pour mettre des oignons & des fleurs. Il a auſſi des caiſſes dans le même gout pour mettre de petits orangers.

Articles enregiſtrés le 26.

De France, 6000 *liv.* d'indigo, & 3528 *gallons* d'eau-de-vie; — d'Archangel, 1100 *quarters* de graine de lin; — de Dublin, 1180 *quintaux* de beurre, 125 *quintaux* de ſuif, 85 *quintaux* de graiſſe, 125 *douzaines* de peaux de veau; — des Iſles, 8860 *gallons* de rum, 3000 *quintaux* de ſucre.

De Marseille *le* 11 *Octobre* 1765.

Sortie *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 30 Septembre 8 Navires Français allant en Morée, à Alicante, à Valence, en Corſe & à Agde; — le 1er. Octobre, 13 Navires allant à la Côte, à Bormo & à la Guadaloupe, à Smyrne, à Conſtantinople, à Bonne, à Barcellone, à Alicante, à Bandol, à Agde, à Arles; — le 2, 11 Navires allant en Sicile, à Narbonne, à Oneille, à Nice, à Frejus, à Agde, à Arles, à Toulons, à St. Tropès; — le 3, 6 Navires allant en Morée, en Italie, à Nice, à Cette; — le 4, 10 Navires allant à la Côte, à Livourne, à Bandol, à Toulon, à Arles, à Nice, à Oneille & à Saint Torpès; — le 5, 8 Navires allant à la Martinique, à Gênes, à Palerme, à Frejus, à Arles & à St. Tropès; — du 30 Septembre au 5 Octobre, il eſt ſorti 9 Navires étrangers allant à Barcelonne, à Gênes, en Sardaigne, à Menton & à Nice.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port le 30 Septembre 1765, une Tartanne venant de St. Raphael, chargée d'huile pour le Languedoc; — le 1er Octobre, 3 Navires Français venants de Collioure & d'Arles chargé de bled; — le 2, 4 Navires venans d'Arles & de Narbonne chargés de bled & d'autres marchandiſes; — le 3, 3 Navires venant de la Nouvelle Orléans & de Terre-Neuve, chargés de morues & de diverſes marchandiſes; — le 4, 1 Navire venant d'Arles chargé de bled; — le 5, 3 Navires venant de Carthagene, de Cannes & d'Arles chargés de bled, de ſon & d'autres marchandiſes; — le 6, 6 Navires venant de la Guadalouqe, de

Terre-Neuve, de Cannes, de Nice, de Nantes, chargés de morues, de bled & & de diverſes épiceries. Il eſt encore arrivé du 30 Septembre au 6 Octobre 11 Navires étrangers venant de différents Ports tant étrangers que Français, avec diverſes ſortes de marchandiſes.

DE LA ROCHELLE, *le* 12 *Octobre* 1765.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant du mois de Septembre, 65, 792 *liv.* d'indigo; — 802, 406 *liv.* de ſucre brut, 142, 730 *liv.* de ſucre terré, 57, 047 *l.* de ſucre en pain; — 115, 449 *l.* de café; — 2479 *l.* de rocou; — 35 ours & ourſons; — 30 *liv.* de pelleteries communes; — 55, 784 veltes d'eau-de-vie; — 5470 *liv.* de ſyrop; 5726 *liv.* de coton, & 2050 *liv.* de cacao.

EXPORTATION.

Il eſt arrivé pour la même Ville du bans de Terre-Neuve, le Navire la *Fortune*, Capitaine *Tieuſeau*, avec 5 milliers de morue verte, une demi-barique d'huile de morue & de Miquelon; — & le Navire le *Baron de l'Eſpérance*, chargé de 147,900 *liv.* de morue ſeche, 2 quarts de morues vertes, 16 bariques, 3 tierçons d'huile de morue, & 1 ballot de pelleteries.

Il y a encore eu quelques naufrages près de nos Iſles & ſur nos Côtes voiſines, mais on en ignore le détail.

DE ROCHEFORT, *le* 8 *Octobre* 1765.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Place pendant le mois de Septembre dernier, pour l'ANGLETERRE, 946 bariques, 11 veltes d'eau-de-vie à 95 ℔ la barique; 1686 quintaux de graine de lin à 8 ℔ le quintal; — 3 tonneaux un tiers de noix à 8 ℔ le tonneau; — 2 tonneaux de vin de Saintonge à 108 ℔ le tonneau.

IMPORTATION.

Il eſt arrivé de l'Amérique dans le même endroit, 21 *liv.* de cacao; — 2341 *l.* de café; — 507 *liv.* de confitures; — 965 *liv.* de coton; 362 bouteilles de liqueurs; — 52 *l.* de maniquette; — 17, 317 *liv.* de ſucre terré.

DE CHARENTE.

Marchandiſes ſorties.

Pour l'Angleterre, 19 bariques d'eau-de-vie, 130, 075 *liv.* de graine de lin en 931 ſacs.

Il eſt entré dans le même lieu 70 tonneaux de charbon de terre venant d'Angleterre.

DE NANTES, *le* 11 *Octobre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port pour le Port-au-Prince, les Navires *la Syrene*, Armateurs *MM. Chancerel & Sarrebourſe*, Capitaine *le ſieur Laheu Fleury*; — & *le Port au-Prince*, de 300 tonneaux, Armateurs *MM. Chancerel*, Capitaine *le ſieur Billard*; — pour Hambourg, le Navire *l'Emmanuel*, de 120 tonneaux, Capitaine *J. Oloſſon*, avec des peaux de veau corroyées, des baudriers, des ſyrops d'Amont, du ſucre terré & brut, du café, de l'indigo & du thé.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires *la Cicogne*, de 100 tonneaux, Capitaine *Nicollon*, venant de la Guadaloupe, chargé de ſucre brut, terré & tête, de café, de coton, de gingembre confit & ſec, de confitures & de ſyrops; — *la Nouvelle Société*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ray*, venant de S^t. Marc, chargée de ſucre brut, terré & tête, d'indigo, de café, de coton, de bois d'Acajou, de canefice, de confitures & de ſyrops; — *les deux Freres*, Capitaine *Nio*, venant du Port-au-Prince, chargé de ſucre brut, de mélaſſe, d'indigo, de coton, de café, de bois d'Acajou; — *la Gentille*, de 60 tonneaux, Capitaine *P. Fontaine*, venant de Liſbonne avec 370 buches de bois de bréſil; — *la jeune Catherine*, de 100 tonneaux, Capitaine *Tonqueray*, venant de Terre-Neuve avec des morues vertes.

DU HAVRE, *le* 14 *Octobre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Le 11 Octobre il eſt ſorti de ce Port le Senau *la Syrenne*, Capitaine *Boutard*, allant à Rouen; — & la Gaulette *le Narciſſe*, Capitaine *Dupuis*, allant à Rouen.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 11, le Senau *l'Inconſtante*, Capitaine *Frechon*, venant de Marſeille. Les Juges de ſanté ont ordonné qu'il tiendroit la mer juſqu'au 21, parce qu'il a eu il y a environ

trente jours communication avec un Corſaire Algérien ; — le 11, le Senau Suédois *le St. Jean*, Capitaine *Pederholm*, allant de Saint-Uval à Gottembourg, avec un chargement de ſel, a relâché dans ce Port ; le 4 de ce mois ce Vaiſſeaux a reçu un coup de vent de Sud-Oueſt ſi violent qu'il lui a enlevé deux hommes, ſa chaloupe & ſon canot ; deux autres hommes ont été bleſſés ; — le 6 de ce mois, le Navire *le Neptune*, Capitaine *Gonfray*, venant de la Guadaloupe, a paru ſur la rade ; mais la force des vents de Sud l'ayant empêché de gagner le Port, il a fait route pour Dieppe où il eſt arrivé le 7 ; — le 13, le Navire *l'Union*, Capitaine *Lambert*, venant de Marſeille, eſt entré dans ce Port. On n'a point encore la note de ſon chargement.

DE ROUEN, *le* 16 *Octobre* 1765.

Il a été chargé en ce port du 1^er^. au 15 Octobre, pour Lisbonne, 140,000 *liv.* de bled ; — pour S^t^. Ander, 117,900 *liv.* de bled ; — pour l'Orient, 160,000 *liv.* de farines ; — pour Bordeaux, 120,000 *liv.* de farines ; — pour Bayonne, 80,000 *liv.* de farines ; — pour le Havre, 722,580 *liv.* de bled, 241,250 *liv.* de farines & 24,000 *liv.* d'orge.

§. II.

DE NANTES, *le* 12 *Octobre* 1765.

NAVIRES *en armement.*

Le Duc de Choiſeul, de 400 tonneaux, Armateurs *Hamart* & *la Maigniere*, Capitaine *Samoual*, eſt en charge pour le Cap ; — *la Marquiſe de Levis*, Navire neuf, du port de 300 tonneaux, Armateur *M. G. Richard*, Capitaine *Gillet*, eſt en charge pour Léogane ; — *la Grue*, de 150 tonneaux, Capitaine *Target*, eſt en charge pour Rochefort ; — *le Commerce*. de 140 tonneaux, Capitaine *Glaas*, eſt en charge pour Marſeille.

DU HAVRE, *le* 14 *Octobre* 1765.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire l'*Amitié*, d'environ 350 tonneaux, armé de 14 canons, Capitaine *J. P. Hennequin*, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à la Martinique & partira vuide ou plein à la fin de Novembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à PARIS, à M. Dufreſne Banquier, rue du Four S^t^. Honoré ; — à ROUEN, à M. Jacques Dupont ; — au HAVRE, à MM. Baudry & Boulongne ; — le Navire l'*Aimable Genevieve*, du port de 300 tonneaux, armé de 8 canons, Capitaine *Letellier*, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture au Cap Français. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes, s'adreſſeront au HAVRE, à MM. Euſtache freres. Ce Navire partira le 20 Décembre prochain ; — le Navire la *Fidélité*, Capitaine *Frideric Gytting*, eſt en charge pour Rotterdam, & partira le plutôt poſſible. Le prix du *fret* pour cette deſtination eſt de 5 florins par tonneau de ſucre blanc, & de 8 florins par tonneau de café, ces tonneaux peſant 2000 *liv.* poids de marc ; — 20 ß du cent d'indigo, & en outre 10 pour cent d'avaries & chapeaux.

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Argenvilliers.	1^e^.	L.	25
Iſſaly,	3^e^.	J. p. & v.	25
Deſchamps,	5^e^.	F. 1765.	25
Boſcheron,	6^e^.	M.	26
Raynal,	10^e^.	J. 1765.	26
Pigis,	11^e^.	B.	26
Le Bas de Courmont.	18^e^.	M. reſté.	24
Clouet,	19^e^.	J. reſté.	26
De la Rue,	22^e^.	S. perp.	26
Amyot,	23^e^.	H. 6 p. m.	26
Baroy,	27^e^.	E.	25
Drouet,	35^e^.	J. p. t. l. p.	24
Bardin,	36^e^.	D.	26
De la Rue fils,	50^e^.	J. perp.	26
Duval,	63^e^.	J. 1765.	25